

Dénoncer les violences policières sur internet. Le cas des débats autour de l'affaire Geneviève Legay

Bouté Edouard (Costech/UTC) edouard.boute@gmail.com
Mabi Clément (Costech/UTC) clement.mabi@utc.fr

Le récent mouvement des « Gilets Jaunes » a fait l'objet d'une importante répression policière lors des manifestations organisées chaque samedi depuis novembre 2018. En effet, pas moins de 860 blessé·es et mutilé·es – 5 mains arrachées, 24 éborgné·es¹ – ont été recensé·es par David Dufresnes qui s'est attaché dès le mois décembre à rendre visible les « cas documentés et documentables² » de violences policières. Le nombre de victimes monte à 2 495 selon le Ministère de l'Intérieur³. Pour certains observateurs, le nombre important de manifestant·es, passant·es, journalistes, lycéen·nes et *street medics* victimes des forces de l'ordre résulte moins de « bavures » individuelles que de « dérives » institutionnalisées et normalisées d'un maintien de l'ordre « à la française » (Rigouste, 2012). Selon Olivier Filleule et Fabien Jobard (2016), la doctrine nationale dans le domaine ne propose pas de stratégie de désescalade, pour préférer aller au contact et multiplier les arrestations et ainsi pratiquer une « politique du chiffre ». De plus, la mobilisation dans ces opérations d'une police urbaine non formée au maintien de l'ordre équipée d'armes sublétale (anciennement le Flash-Ball, désormais remplacé par le LBD-40) est vivement controversée. Une telle répression organisée des contestations citoyennes, qui s'accompagne de restrictions de plus en plus importantes de la liberté de manifester, peut être considérée comme un des éléments constitutifs du tournant néolibéral et autoritaire de nos démocraties (Brown, 2018 ; Chamayou, 2018), ou bien comme l'avènement d'une forme de « post-démocratie » (Crouch, 2004) dans laquelle l'expression démocratique des citoyen·nes est toujours plus contrariée (Codaccioni, 2019).

L'ampleur de la répression policière du mouvement a également été vivement critiquée par l'Organisation des Nations Unies (ONU)⁴, le Défenseur des Droits Jacques Toubon⁵, la ligue des droits de l'homme (LDH)⁶, ou encore l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT)⁷. D'après un sondage ELABE réalisé en avril 2019, soit en plein cœur du mouvement

¹ Chiffres au 10 septembre 2019. Voir « Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan (provisoire) ». *Mediapart* [en ligne]. <https://static.mediapart.fr/files/2019/09/10/allo.png>

² Dufresne, D. « Riposte à Nunez qui aimerait cacher ces violences policières qu'on ne saurait voir ». *Mediapart*. 10 octobre 2019 [en ligne]. <https://blogs.mediapart.fr/david-dufresne/blog/101019/riposte-nunez-qui-aimerait-cacher-ces-violences-policieres-quon-ne-saurait-voir>

³ Chiffres au 4 octobre 2019. Voir « Mobilisations, blessures, arrestations... Un an de Gilets Jaunes en chiffres ». *CNews*. 16 octobre 2019 [en ligne]. <https://www.cnews.fr/france/2019-10-16/mobilisation-blessures-arrestations-un-de-gilets-jaunes-en-chiffres-840398>

⁴ « Gilets Jaunes : l'ONU réclame une enquête sur "l'usage excessif de la force", le gouvernement réplique ». *Libération*. 6 mars 2019 [en ligne]. https://www.liberation.fr/france/2019/03/06/gilets-jaunes-l-onu-reclame-une-enquete-sur-l-usage-excessif-de-la-force-le-gouvernement-replique_1713392

⁵ « "Gilets jaunes" : le défenseur des droits dénonce un "renforcement de la répression" en France. *L'Obs*. 12 mars 2019 [en ligne] <https://www.nouvelobs.com/societe/20190312.OBS1572/gilets-jaunes-le-defenseur-des-droits-denonce-un-renforcement-de-la-repression-en-france.html>

⁶ « Interdire l'usage des flash-ball et grenades pour le maintien de l'ordre. *LDH France*. 7 décembre 2018 [en ligne] <https://www.ldh-france.org/interdire-lusage-des-flash-ball-et-grenades-pour-le-maintien-de-lordre/>

⁷ « Pour l'arrêt immédiat de l'utilisation du GLI-F4 ». *ACAT France*. 15 mai 2019 [en ligne] <https://www.acatfrance.fr/communique-de-presse/lacat-reitere-sa-demande-darret-immédiat-de-lutilisation-du-gli-f4>

des Gilets Jaunes, 39% des français considéraient à ce moment que « l'usage de la force par la police depuis le début des manifestations dans la cadre de la mobilisation des "gilets jaunes" » était « excessif⁸ ». Les Gilets Jaunes eux-mêmes ont largement dénoncé les violences dont ils s'estiment victimes. Cette critique est considérée comme l'un des « principaux ciments » du mouvement⁹, qui contribue à rassembler au-delà des divergences idéologiques. Là où les médias traditionnels ont pu être accusés de ne pas rendre compte de la violence des forces de l'ordre¹⁰, les réseaux sociaux numériques (RSN) ont joué un rôle important dans ce mécanisme. Facebook ou Twitter ont été utilisés par les Gilets Jaunes et leurs allié·es pour dénoncer les violences dont ils estiment faire l'objet. De nombreux témoignages y ont été exprimés et des photos et vidéos de blessé·es, de policier·ères estimé·es responsables des blessures, ou encore d'affrontements ont circulé, contribuant à la dynamique de dénonciation.

Malgré toutes ces images enregistrées et diffusées sur les RSN depuis le mois de novembre 2018, le discours gouvernemental n'a cessé de revendiquer la légitimité de cette violence (« *ce n'est pas parce qu'une main a été arrachée que la violence est illégale*¹¹ »)¹² et n'a cessé de la minorer et de l'invisibiliser (« *Je ne connais aucun policier, aucun gendarme, qui ait attaqué des Gilets Jaunes*¹³ » ; « *Il n'y a pas eu de violences, de la part des forces de l'ordre, irréparables. Le pire a été évité grâce à leur professionnalisme*¹⁴ »). Ainsi, la question de la violence est systématiquement renvoyée du côté des Gilets Jaunes, positionnant les forces de l'ordre en situation de légitime défense (« *ce qui a été inacceptable avant tout (...), c'est la violence des*

⁸ « Les Français et la police. Sondage ELABE pour BFMTV ». *ELABE*. 5 avril 2019 [en ligne] https://elabe.fr/wp-content/uploads/2019/04/20190405_elabe_bfmtv_les-francais-et-la-police.pdf

⁹ Audureau, W., Sénécat, A. « Comment les violences policières sont devenues le principal ciment des "gilets jaunes" ». *Le Monde*. 30 janvier 2019 [en ligne] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/30/comment-les-violences-policieres-sont-devenues-le-principal-ciment-des-gilets-jaunes_5416781_4355770.html

¹⁰ Lemaire, F., Perrenot, P. « Les violences policières mal traitées dans les médias dominants ». *ACRIMED*. 11 mars 2019 [en ligne] <https://www.acrimed.org/Les-violences-policieres-mal-traitees-dans-les> ; Lemaire F., Perrenot, P. « Médias et violences policières : aux sources du "journalisme de préfecture" ». *ACRIMED*. 25 mars 2019 [en ligne] <https://www.acrimed.org/Medias-et-violences-policieres-aux-sources-du>

¹¹ Interview de Laurent Nunez. Voir « Gilets jaunes blessés : "Ce n'est pas parce qu'une main a été arrachée que la violence est illégale", dit Laurent Nunez ». *LCI*. 3 juin 2019 [en ligne] <https://www.lci.fr/police/grand-jury-gilets-jaunes-blesses-ce-n'est-pas-parce-qu'une-main-a-ete-arrachee-que-la-violence-est-illegale-dit-laurent-nunez-violences-policieres-2122868.html>

¹² Interview d'Emmanuel Macron (à 28:56). Voir « VIDEO. "Un sommet utile" : après le G7, regardez l'intégralité de l'interview d'Emmanuel Macron sur France 2 ». *Franceinfo*. 26 août 2019 [en ligne] https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-un-sommet-utile-regardez-l-integralite-de-l-interview-d-emmanuel-macron-sur-france-2_3591685.html

¹³ Déclaration de Christophe Castaner. Voir « Christophe Castaner : "aucun policier n'a attaqué des Gilets jaunes" ». *Le Point*. 15 janvier 2019 [en ligne] https://www.lepoint.fr/societe/christophe-castaner-aucun-policier-n-a-attaque-des-gilets-jaunes-15-01-2019-2286068_23.php

¹⁴ Interview d'Emmanuel Macron. Voir « VIDEO. "Un sommet utile" : après le G7, regardez l'intégralité de l'interview d'Emmanuel Macron sur France 2 ». *Franceinfo*. 26 août 2019 [en ligne] https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-un-sommet-utile-regardez-l-integralite-de-l-interview-d-emmanuel-macron-sur-france-2_3591685.html

manifestants, des black bloc¹⁵ », « La force n'a été employée que quand il s'agissait de riposter à des agressions violentes¹⁶ »).

En ligne, et particulièrement sur les RSN, nous avons pu observer l'existence d'échanges conflictuels entre des internautes dénonçant la répression du mouvement et d'autres défendant au contraire l'action des forces de l'ordre. De ce fait, les espaces publics numériques sont rapidement devenus des espaces de lutte polarisés, de « *controverse politique* » autour des stratégies de maintien de l'ordre, où deux camps antagonistes s'affrontent autour de revendications politiques précises (Rennes, 2016). L'entrée par les controverses permet de porter une attention particulière aux dynamiques de débats à l'œuvre (les acteur·trices qui s'expriment, les arguments mobilisés...) afin de mieux cerner la manière dont les acteur·trices s'approprient les différentes arènes de l'espace public et les ressources qu'elles offrent pour rendre visible leurs arguments. **Nous proposons dans cette communication d'analyser l'une des controverses politiques qui a eu lieu pendant le mouvement des Gilets Jaunes : l'affaire dite « Geneviève Legay », du nom de la militante d'ATTAC blessée lors d'une manifestation à Nice.**

Le 23 mars 2019, Geneviève Legay, retraitée âgée de 73 ans, militante auprès de l'organisation Attac, est grièvement blessée à la tête lors d'une manifestation des Gilets Jaunes interdite à Nice. Rapidement, plusieurs interprétations de l'événement se font face. Pour certain·es, cette blessure serait le résultat d'une nouvelle bavure policière, dans un contexte où la stratégie de maintien de l'ordre est déjà vivement contestée de toutes parts¹⁷. Pour d'autres, Geneviève Legay se serait blessée « toute seule » et n'aurait tout simplement pas dû se trouver à cette manifestation.

Dans les jours et les semaines qui suivent sa blessure, le débat est régulièrement alimenté par des prises de position de la part de différents acteurs publics. Dès le 25 mars, le journal Nice-Matin rapporte les propos du chef de l'État Emmanuel Macron affirmant que « *cette dame n'a pas été en contact avec les forces de l'ordre*¹⁸ ». Le même jour, le procureur de la République de Nice écarte lui aussi toute possibilité de « *contact avec un agent de sécurité*¹⁹ », tentant ainsi de clôturer l'affaire. Pourtant, le 29 mars, ce dernier revient sur ses déclarations initiales

¹⁵ Interview d'Emmanuel Macron. Voir « VIDEO. "Un sommet utile" : après le G7, regardez l'intégralité de l'interview d'Emmanuel Macron sur France 2 ». *Franceinfo*. 26 août 2019 [en ligne] https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-un-sommet-utile-regardez-l-integralite-de-l-interview-d-emmanuel-macron-sur-france-2_3591685.html

¹⁶ Interview de Laurent Nunez (à 3:40). Voir « Gilets jaunes blessés : "Ce n'est pas parce qu'une main a été arrachée que la violence est illégale", dit Laurent Nunez ». *LCI*. 3 juin 2019 [en ligne] <https://www.lci.fr/police/grand-jury-gilets-jaunes-blesses-ce-n-est-pas-parce-qu-une-main-a-ete-arrachee-que-la-violence-est-illegale-dit-laurent-nunez-violences-policieres-2122868.html>

¹⁷ Voir « TRIBUNE. "Nous assistons à une volonté délibérée de nous empêcher de travailler" : plus de 300 journalistes dénoncent les violences policières ». *Franceinfo*. 1^{er} mai 2019 [en ligne] https://www.francetvinfo.fr/economie/transport/gilets-jaunes/tribune-nous-assistons-a-une-volonte-deliberee-de-nous-empecher-de-travailler-plus-de-300-journalistes-denoncent-les-violences-policieres_3416561.html

¹⁸ « Chine, bouchons, militante blessée, hôtel de police à nice... Emmanuel Macron se confie en exclusivité à *Nicematin* ». *Nicematin*. 25 mars 2019 [en ligne] <https://www.nicematin.com/vie-locale/chine-bouchons-militante-blessee-hotel-de-police-a-nice-emmanuel-macron-se-confie-en-exclusivite-a-nice-matin-308526>

¹⁹ « "Aucun contact" entre la manifestante blessée à Nice et un policier. *Europe 1*. 25 mars 2019 [en ligne] <https://www.europe1.fr/societe/aucun-contact-entre-la-manifestante-blessee-a-nice-et-un-policier-3880346>

en reconnaissant que « *contrairement à ce qui pouvait être interprété des premières images, il y a eu un contact direct entre un membre des forces de l'ordre et Mme Legay*²⁰ ». Le 31 mars, le policier concerné, s'étant reconnu sur les images de vidéosurveillance au moment de la charge policière, admet avoir poussé la militante, exprimant alors ses regrets²¹. Plus tard encore, au mois de juillet, le procureur de la République de Nice avoue avoir disculpé les forces de l'ordre pour ne pas contredire la déclaration initiale d'Emmanuel Macron²².

L'objectif de notre enquête est double. En explorant la manière dont les débats autour de cette affaire se sont structurés en ligne sur le RSN *Twitter* nous montrons que les discussions autour de la blessure de la militante constituent une forme « d'épreuve démocratique », dans le sens où les citoyen·nes, dans une dynamique de réflexivité démocratique, interrogent plus fondamentalement, au-delà de l'affaire Geneviève Legay, la légitimité de la répression des Gilets Jaunes par les forces de l'ordre. Il s'agit ensuite de « localiser » cette épreuve en contexte numérique, c'est-à-dire de mieux définir les contours de son expression sur Twitter : quels sont les acteur·trices, les cadrages de l'événement, les espaces de circulation des contenus et de recomposition des débats ? Pour mener à bien notre analyse, nous avons constitué à l'aide du programme *Twint* un corpus de 10 329 tweets contenant la mention « Legay » dans le corps des messages entre le 23 mars et le 24 avril 2019.

I. Diffusion de l'événement sur Twitter et reconstruction des faits par les internautes

Dès le 23 mars, les médias traditionnels tels que la presse rendent compte de la chute de Geneviève Legay en publiant différents articles à ce sujet. À l'aide de la base de données *Europresse*, nous avons pu constituer un corpus d'articles renvoyant vers 11 titres représentatifs d'une diversité d'opinions politiques qui ont tous publié des articles sur l'incident. En tout, ces 11 titres ont publié 134 articles sur le sujet entre le 23 et le 29 mars (cf. Figure 1).

²⁰ « Nice : la militante a bien été poussée par un policier ». *Franceinfo*. 29 mars 2019 [en ligne] https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/armee-et-securite/nice-la-manifestante-a-bien-ete-poussee-par-un-policier_3256503.html

²¹ « Le policier qui a poussé Geneviève Legay exprime ses "sincères regrets" ». *Le Parisien*. 31 mars 2019 [en ligne] <http://www.leparisien.fr/faits-divers/le-policier-qui-a-pousse-genevieve-legay-exprime-ses-sinceres-regrets-31-03-2019-8043348.php>

²² Halissat, I. « Affaire Legay : le procureur de Nice a menti pour protéger Macron ». 24 juillet 2019 [en ligne] https://www.liberation.fr/france/2019/07/24/affaire-legay-le-procureur-de-nice-a-menti-pour-protéger-macron_1741848

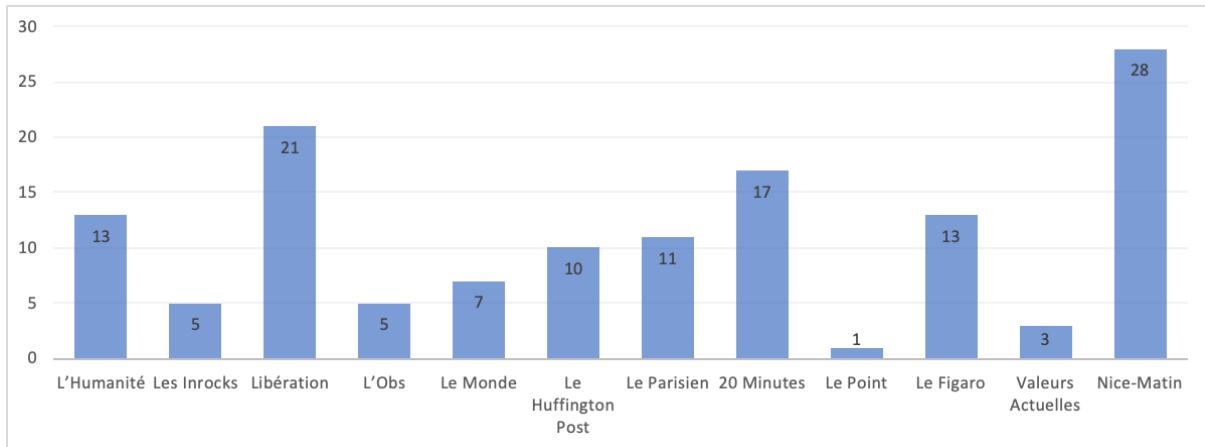


Figure 1 : Nombre d'articles publiés par les médias d'information de notre corpus entre le 23 et le 29 mars 2019

Ces différents articles de presse proposent une première grille de lecture nécessairement partielle de l'événement (Gamson & Modigliani, 1989). Les récits de l'événement présentés doivent ainsi être considérés comme le résultat de la sélection de « quelques aspects d'une réalité perçue (...) afin de promouvoir une définition particulière d'un problème, une interprétation causale, une évaluation morale, et/ou une recommandation de traitement de l'objet décrit²³ » (Entman, 1993, 52). Comme l'a bien montré la sociologie de l'action collective, imposer une définition, construire un problème et le rendre public, fait l'objet de luttes entre des entrepreneur·euses de causes, des institutions politiques et des relais médiatiques (Snow, Rochford, Worden, & Benford, 1986). Dans ces luttes, différentes dimensions du problème et visions du monde sont mises en avant pour décrire le problème. Nicolas Dodier parle de tensions « épistémo-politiques » (Dodier, 1999) pour qualifier ces dissensions en fonction « d'où parlent » les acteur·ices. Dans le cas présent, nous avons pu observer que le cadrage proposé par les différents titres de presse se veut factuel dans l'ensemble. La blessure de Geneviève Legay est présentée comme étant conséquente à l'intervention des forces de l'ordre dans une manifestation Gilets Jaunes interdite à Nice. Elle a chuté parce qu'il y a eu une charge policière. De plus, ces articles sont illustrés par des images photos ou vidéos de l'incident prises par des professionnels. Mais peu d'images différentes de l'événement ont été capturées, celles-ci sont donc reprises plusieurs fois par les différents articles.

Sur Twitter, ces articles sont partagés, diffusés par les médias d'information eux-mêmes, massivement suivis pour la plupart (cf. Figure 2). Ces articles – et donc l'événement qu'ils relatent – vont largement et rapidement gagner en visibilité sur Twitter grâce aux internautes qui contribuent à les faire circuler par le biais de *likes*, *retweets* et commentaires (cf. Figure 3).

²³ Notre traduction.

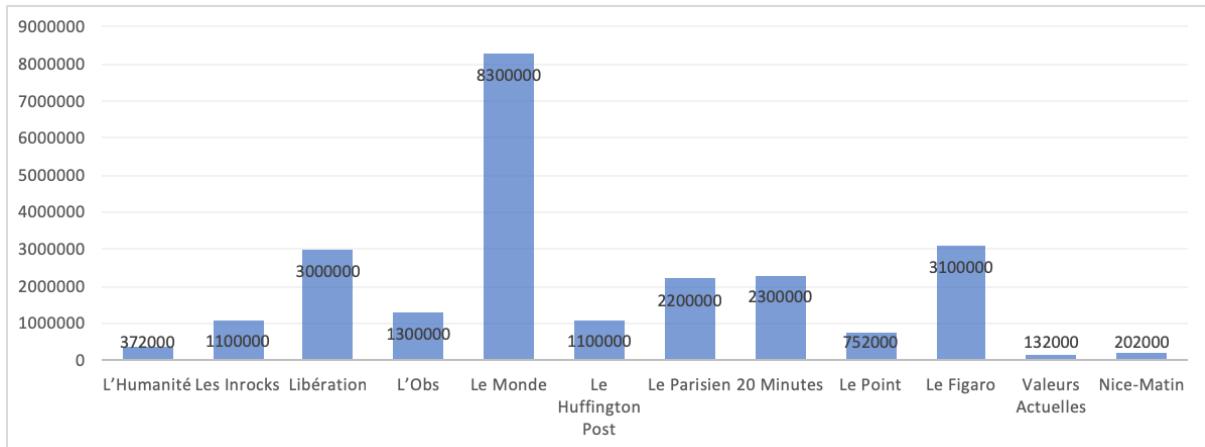


Figure 2 : Nombre de followers des médias d'information de notre corpus

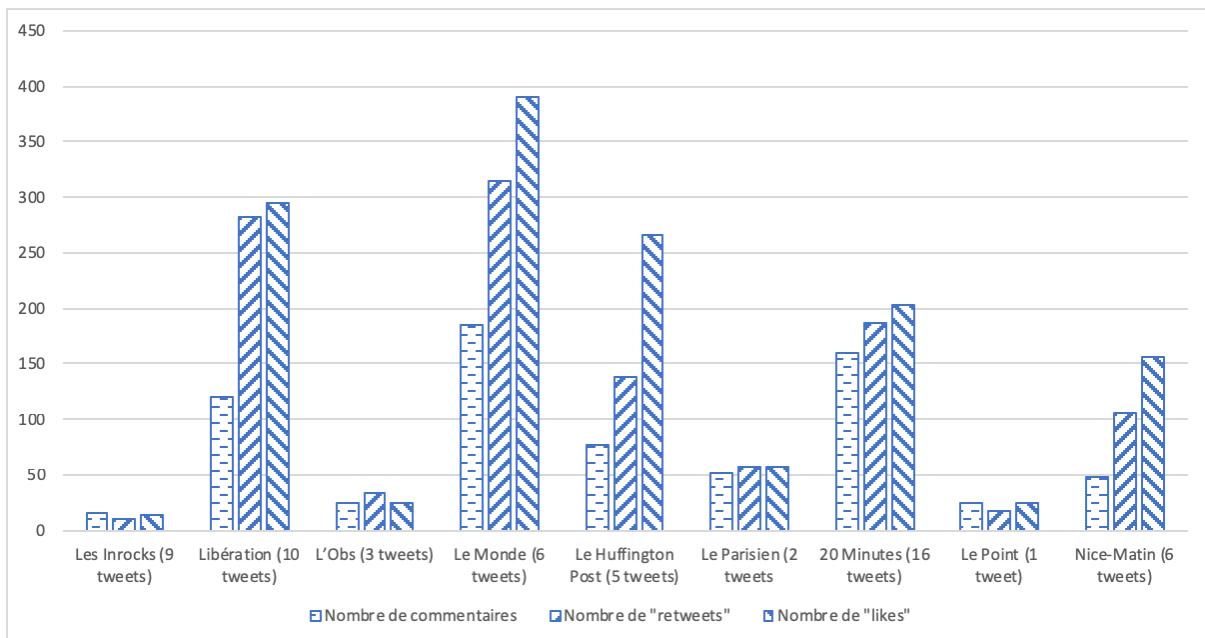


Figure 3 : Nombre de commentaires, retweets et likes des tweets des médias d'information de notre corpus entre le 23 et le 29 mars 2019

Rapidement, les internautes reviennent sur les conditions de la blessure de Geneviève Legay et sur les images de sa chute pour discuter de la responsabilité des forces de l'ordre. Progressivement, deux versions de l'événement cohabitent dans l'espace public numérique : ceux qui affirment que c'est bien la charge policière qui est à l'origine de la blessure, et ceux pour qui cette blessure n'est que la conséquence de la présence de Geneviève Legay dans une zone interdite à la manifestation. Rapidement, cette dynamique d'enquête collective tourne au « conflit triadique », dans la mesure où chaque camp tente d'enrôler l'opinion publique afin de convaincre du bien-fondé de sa lecture de l'événement (Lemieux, 2007).

Pour le camp des défenseurs des forces de l'ordre, la responsabilité policière doit être relativisée. Si la charge a bien eu lieu, celle-ci est jugée légitime en raison de l'interdiction de la manifestation dans laquelle se trouvait Geneviève Legay. En revanche, ce camp conteste l'existence d'un contact direct entre un membre des forces de l'ordre et Geneviève Legay. En s'appuyant particulièrement sur une image de l'événement, ces internautes expliquent que «

Voilà la preuve que ce ne sont PAS les #FDO²⁴ qui ont “percuté” Geneviève Legay comme @F3cotedazur l’avait dit », que « Mme Legay s’est cassée la figure toute seule » en ayant « heurt[é] un plot », ou bien qu’elle a été « Bousculée par la foule-GJ²⁵. Les FDO ne sont absolument pas responsables ». De fait, les images occupent une place importante dans la controverse puisqu’une part de l’argumentaire leur est déléguée, comme en témoignent les différents tweets de la figure 4.



Figure 4 : tweets publiés par les défenseurs des forces de l’ordre

Pour le camp opposé, celui qui défend la thèse de la responsabilité policière, Geneviève Legay a au contraire bien été poussée par les forces de l’ordre, ce qui est jugé anormal et illégal. L’argumentaire déployé s’appuie sur d’autres images (cf. Figure 5) censées montrer l’existence d’un contact direct : « *Nouvel angle, de #cnews pourtant !! On y voit bien le policier la pousser avec son #GiletJaune a la main 🤔 #CastanerDemission #MacronDemission* » ; ou encore : « *#FakeNews de la part #LREM #Macron #Estrosi et toute la clique de menteurs et de frustrés averés, voici un #reportage de #journalistes. Ce sont bien les #fdo #CRS #Police par leur #brutalité qui ont poussé Mme #Legay* ».

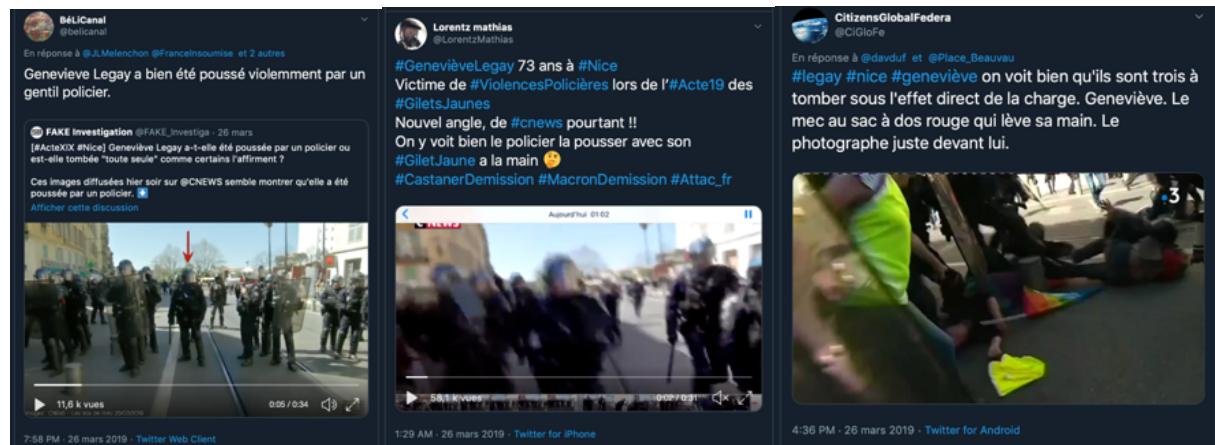


Figure 5 : tweets publiés par les internautes qui défendent la thèse de la responsabilité policière

²⁴ FDO = Forces de l’ordre

²⁵ GJ = Gilets Jaunes

II. Une montée en généralité des débats : de l'affaire Geneviève Legay à la répression plus générale des Gilets Jaunes

Loin de clore la controverse, nous avons pu observer que le partage de ces images a suscité des confrontations directes entre les différents camps directement dans les espaces de commentaires des tweets. Nous avons également observé que, progressivement, les internautes se sont moins intéressés à ce qui est arrivé à Geneviève Legay pour débattre de la légitimité de l'action des forces de l'ordre et de la controverse plus générale sur les violences policières et les dérives du maintien de l'ordre en France. Cette dynamique traduit une *montée en généralité progressive* des échanges en ligne. **Comment expliquer cette montée en généralité ? Notre hypothèse est qu'elle est fortement liée à la nouvelle culture du débat public sur les RSN et aux caractéristiques sociotechniques de Twitter.**

Pour caractériser cette nouvelle culture du débat public, il faut d'abord rappeler qu'Internet, et plus récemment les RSN en particulier, a démocratisé l'accès à l'espace public en permettant à chacun·e de publier ses propres contenus et de les diffuser jusqu'à favoriser l'émergence d'une « démocratie Internet » (Cardon, 2010) qui traduirait un basculement du centre de gravité des démocraties occidentales sous le poids de ce nouvel espace public, peuplé par des individus émancipés des nombreuses contraintes matérielles inhérentes à la prise de parole en public et capable de s'exprimer sans attendre l'autorisation des autorités et des *gatekeepers* traditionnels (politiques, journalistes...). Les conséquences de ce basculement sont multiples. La possibilité de participer au débat public s'est élargie à un nombre plus important d'individus qui, tout en renouvelant les formes d'expression publique, plus subjectives, bouillonnantes, imprévisibles qui sont désormais plus radicales et conflictuelles du fait de l'importance des émotions et du partage des subjectivités (les internautes ont d'abord tendance à donner leur avis, partager leurs ressentis qui peuvent être fortement contradictoires avec ceux des autres). Romain Badouard parle ainsi d'une « brutalisation du débat public » pour rendre compte du climat toujours plus violent des échanges (Badouard, 2018). De plus, dans ces arènes de débat, il est désormais facile de mobiliser de nombreux « appuis documentaires » à l'argumentation, comme des images (photos ou vidéos) pour donner plus de force à son propos (Rebillard, 2017). Ces différentes caractéristiques du débat public numérique influencent fortement la manière dont des affaires, telles que l'affaire Geneviève Legay, sont discutées en ligne.

Nous observons particulièrement que l'utilisation d'images, mobilisées comme appuis documentaires à l'argumentation, produit un effet important sur les dynamiques de débats. À l'encontre des théories sur les « bulles de filtres » (Pariser, 2011) qui renforcent l'homophilie dans les discussions sur les RSN, nous remarquons que les images de violences policières servent de point de rencontre, de support à des échanges fortement « agonistiques » (Mouffe, 2010) entre les deux camps qui s'opposent dans l'affaire. Ces points de rencontre, qui s'approchent de ce que les STS nomment des « objets-frontières » (Star & Griesemer, 1989), sont localisables dans les espaces de commentaires des tweets où le public peut réagir en y faisant circuler d'autres images de l'affaire pour appuyer d'autres points de vue qui relancent le conflit. Ainsi, contrairement aux affaires « triadiques » où s'opposent deux camps antagonistes face à un public juge, les échanges en ligne sont caractérisés par une perméabilité plus importante entre les différents camps et le public qui, loin d'être silencieux, prend directement part aux débats.

La figure 6 illustre ce type de « conflits agonistiques » qui se déroule autour d'images dans les espaces de commentaires de *Twitter*. D'un côté @Larrytheblueb dénonce le discours sur la bavure policière quand @KurtetMarvin tente de prouver que Geneviève Legay a bien été agressée par le policier. Chacun des deux camps fait appel à des images pour renvoyer l'adversaire à sa « *mauvaise foi* » et à la « *malhonnêteté intellectuelle* » de ses arguments. À partir d'un tweet de @Larrytheblueb dénonçant la manipulation d'extrême-gauche autour de l'affaire, propos appuyé par une photo de la militante au milieu des policiers, un échange de 8 tweets s'enclenche au cours duquel chacun commente les images partagées par l'autre dans le fil de la conversation pour tenter de mettre l'adversaire en défaut. Comme le montre le dernier post de @KurtetMarvin, les images jouent ici directement le rôle d'argument. Il affirme ainsi qu'il a « *fait une capture d'écran de cet agent des FDO juste après qu'il ait poussé cette personne. Et elle coïncide parfaitement avec ton image. Il s'agit bien du même agent et la personne qu'il a poussé et qui tenait un GJ dans sa main droite est bien Geneviève Legay* ».

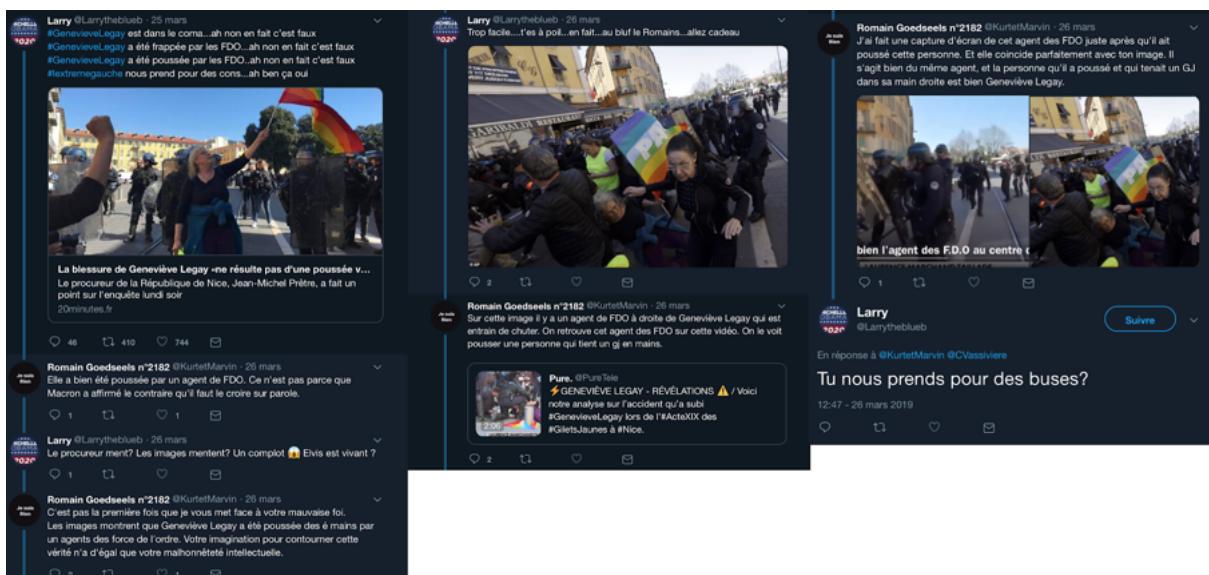


Figure 6 : Conflit agonistique autour d'images entre deux internautes en désaccord

Cette dynamique conflictuelle contribue à transformer le cadrage des discussions qui s'éloignent progressivement du commentaire d'actualité (la reconstruction de l'évènement) pour aller vers une discussion plus générale qui se traduit par la mobilisation de nouveaux registres de justification qui traduisent différentes conceptions du monde (Boltanski & Thévenot, 1991). Les participant·es à la discussion s'engagent alors sur le terrain des valeurs pour justifier leur positionnement dans l'affaire, ce qui contribue à faire monter en généralité les échanges, à faire évoluer l'objet du débat.

Un échange du 25 mars 2019 rend compte de cette dynamique de montée en généralité au sein des espaces de commentaires (cf. Figure 7). Pour @Ripisylve, « *Geneviève Legay tombe seule et loin des CRS* ». Un échange fourni s'engage alors. 39 réponses directes auxquelles il faut ajouter les nombreuses réponses à ces réponses. Suite à ce premier post, @Julien_008 met en avant la mauvaise foi de la publication de @Ripisylve, ce à quoi un troisième internaute, @BenderduBendo, – également défenseur des forces de l'ordre – rétorque que l'image publiée est pourtant « *sans ambiguïté* », qu'elle présente des « *éléments factuels ayant entraîné de terribles incidents pour une femme dont l'attitude semble relever du*

délictuel ». Prolongeant l'échange, @Julien_008 estime dans un nouveau tweet qu'il n'y a pourtant « rien de factuel sur cette photo ». Pour lui, « affirmer qu'elle est tombée seule est purement idéologique ».

Face au maintien du désaccord, le débat se déplace et monte en généralité : @BenderduBendo fait alors appel aux « dispositions du droit » et revient à la charge sur l'attitude des manifestant·es « qui relève du délictuel ». @Julien_008 relaye une vidéo de l'interview de Geneviève Legay par Cnews postée par @JeanHugon3 pour insister sur ses « paroles pleines de paix, de justice et d'égalité ». Il met alors en avant le « pacifisme » et le « calme » de la manifestante, pour mieux se moquer de son adversaire dans un second tweet : « Quelle attitude violente, délictuelle !! ». L'échange prend fin avec un message de @BenderduBendo qui clos la discussion en nuançant son propos : il insiste désormais sur le fait que, dans le respect du droit, c'est la justice qui statuera de « qui est à l'origine de la chute ».



Figure 7 : Montée en généralité du débat au sein d'un espace de commentaire

Cette dynamique de montée en généralité s'observe également lorsque l'affaire « Legay » devient un mot-clé (*hashtag*) introduit dans des discussions traitant plus largement de la répression du mouvement gilets jaunes. Par ce biais, les internautes qui se mobilisent restent inscrit·es dans la dynamique de la controverse, mais trouvent dans cet incident une nouvelle ressource pour justifier leur point de vue et nourrir leur argumentaire sur le sujet plus largement. Dans ce contexte, le sens donné aux images est directement lié au point de vue défendu, *plus largement* par l'internaute dans le conflit.

Dans la figure 8, @GaspardAlizan compare ainsi l'image de la manifestante blessée à celle du « Manifestant inconnu » qui tenta en 1989 de stopper l'avancée de chars en route pour réprimer les manifestations de la place Tian'anmen à Pékin. La comparaison entre ces deux images permet de faire référence à la démesure de la répression des manifestations, en opposant le pacifisme des manifestant·es à la violence des forces de l'ordre. Le choix de cette comparaison peut également s'expliquer par le fait que la visite du Président chinois Xi Jinping

à Nice les 24 et 25 mars 2019, a été largement invoquée par les autorités pour justifier de l’interdiction de manifester dans certains lieux à Nice²⁶. La figure 9 fait elle directement référence aux blessures provoquées par les forces de l’ordre depuis le début du mouvement des Gilets Jaunes et cadrent les échanges au-delà de la seule blessure de la militante, qui est même absente des images.



Figure 8 : *Dénonciation de la dérive autoritaire de l’État en référence à l’affaire Geneviève Legay*

²⁶ J.-L. D. « "Gilets jaunes" : 80 interpellations et une septuagénaire grièvement blessée à Nice ». *20 minutes*. 23 mars 2019 [en ligne] <https://www.20minutes.fr/societe/2479751-20190323-gilets-jaunes-80-interpellations-septuagenaire-grievement-blessee-nice>



Figure 9 : Plusieurs blessé·es Gilets Jaunes associé·es à l'affaire Legay

À l'inverse, les soutiens aux forces de l'ordre ont cherché à mettre en avant la violence des Gilets Jaunes pour légitimer le niveau de répression du mouvement (cf. Figure 10). @MinipouceLyon publie ainsi une photo barrée d'un « #StopGiletsJaunes » représentant des véhicules blindés de la gendarmerie faisant face à des objets enflammés. Dans son *tweet*, l'internaute s'indigne d'être « *pris en otages par des émeutes* » chaque weekend et du non « *respect des lois républicaines* » par les Gilets Jaunes. @Faure05Faure mobilise l'image d'un scooter enflammé à proximité de manifestant·es, certain·es portant un gilet jaune. L'internaute critique la plainte déposée par celle qui n'a pas respecté la loi en manifestant dans un lieu interdit, et compare les Gilets Jaunes dans leur ensemble à des « *casseurs* », des « *voyous* » et des « *délinquants* ».



Figure 10 : Dénonciation de la violence lors des manifestations Gilets Jaunes pour légitimer la violence des forces de l'ordre

Conclusion

La nouvelle culture du débat public en ligne permet l'émergence de nouveaux espaces de réflexivité démocratique. Ces espaces, où les prises de paroles sont bouillonnantes, parfois radicales et brutales, sont des espaces où les sujets débattus se recomposent, montent en généralité au fil des échanges, au fil des circulations des contenus médiatiques et des débats. Ainsi, ces espaces sur les RSN, en permettant l'émergence de processus d'enquêtes collectives, contribuent à faire émerger une réflexion citoyen·ne profonde et axiologique sur l'état de la démocratie aujourd'hui dans un contexte d'importante répression des mobilisations sociales en France.

Bibliographie

- Badouard, R. (2018). « Internet et la brutalisation du débat public ». In *La Vie des idées*.

Boltanski, L., Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.

Brown, W. (2018). *Défaire le dèmes: le néolibéralisme, une révolution furtive*. (J. Vidal, Tran.). Paris, France, Éditions Amsterdam.

Cardon, D. (2010). *La démocratie Internet: promesses et limites*. Paris, Seuil.

Chamayou, G. (2018). *La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire*. Paris, France, La Fabrique éditions.

Codaccioni, V. (2019). *Répression: l'état face aux contestations politiques*. Paris, France, Textuel.

Crouch, C. (2004). *Post-democracy*. Malden, MA, Etats-Unis d'Amérique, Polity.

Dodier, N. (1999). « L'espace public de la recherche médicale. Autour de l'affaire de la ciclosporine ». In *Réseaux*, n° 95, p. 107–154.

Entman, R. M. (1993). « Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm ». In *Journal of Communication*, vol. 4, n° 43, p. 51–58.

Fillieule, O., Jobard, F. (2016). « Un splendide isolement. Les politiques françaises du maintien de l'ordre ». In *La Vie des idées*.

- Gamson, W. A., Modigliani, A. (1989). « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach ». In *American Journal of Sociology*, n° 95, p. 1–37.
- Lemieux, C. (2007). « A quoi sert l'analyse des controverses ? ». In *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, n° 25, p. 191–212.
- Mouffe, C. (2010). « Politique et agonisme ». In *Rue Descartes*, vol. 1, n° 67, p. 18–24.
- Pariser, E. (2011). *The filter bubble: what the Internet is hiding from you*. New York, Etats-Unis d'Amérique, Penguin Press.
- Rebillard, F. (2017). « La rumeur du PizzaGate durant la présidentielle de 2016 aux États-Unis : Les appuis documentaires du numérique et de l'Internet à l'agitation politique ». In *Réseaux*, vol. 2, n° 202–203, p. 273–310.
- Rennes, J. (2016). « Les controverses politiques et leurs frontières ». In *Etudes de communication*, vol. n° 47, n° 2, p. 21–48.
- Rigouste, M. (2012). *La domination policière : une violence industrielle*. Paris, La Fabrique.
- Snow, D. A., Rochford, E. B., Worden, S. K., Benford, R. D. (1986). « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation ». In *American Sociological Review*, vol. 4, n° 51, p. 464–481.
- Star S., Griesemer J. (1989). « Institutional Ecology, Translations and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology (1907-1939) ». In *Social Studies of Science*, n° 19, p. 387–420.